



Open Access Repository

www.ssoar.info

Les périphéries espagnoles après 1978: Catalyseurs de l'intégration européenne?

Cassagnau, Olivier

Veröffentlichungsversion / Published Version Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Cassagnau, O. (2009). Les périphéries espagnoles après 1978: Catalyseurs de l'intégration européenne? *Annals of the University of Bucharest / Political science series*, *11*, 23-32. https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-378535

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.de

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Comercial-NoDerivatives). For more Information see:

https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0





LES PÉRIPHÉRIES ESPAGNOLES APRÈS 1978: CATALYSEURS DE L'INTÉGRATION EUROPÉENNE?

OLIVIER CASSAGNAU

Depuis 1978 et le retour de la démocratie, les trois principaux espaces périphériques d'Espagne d'un point de vue linguistique et culturel (la Catalogne, le Pays basque et la Galice) n'ont cessé de demander davantage d'autonomie par rapport à l'État central espagnol. Faisant valoir leur caractère de *regiones históricas* (« régions historiques »), ils revendiquent des compétences supplémentaires par rapport à celles dont disposent les autres régions espagnoles (qui sont, comme eux, des *comunidades autónomas*), surtout dans le cas basque et catalan.

Dans cette perspective, l'appartenance à l'Union européenne a longtemps été perçue comme un élément décisif permettant de court-circuiter l'État espagnol dans le domaine des politiques publiques et – à ce titre – comme un engagement politique nettement bénéfique.

À l'heure de l'explosion des clivages identitaires selon des modalités souvent nouvelles, il convient de se demander si les espaces périphériques espagnols continuent de jouer ce rôle de catalyseurs de l'intégration européenne.

Un modèle spécifique dont il faut nuancer la perception communément admise

L'idée d'une spécificité espagnole vis-à-vis de l'Europe trouve son illustration dans le fait que, jusqu'au retour de la démocratie en 1978, la construction européenne a été perçue de manière très positive par les adversaires de la dictature puisqu'ils s'efforçaient de se libérer du franquisme non seulement grâce à l'action militante intérieure mais aussi grâce à la nébuleuse chrétienne-démocrate européenne qui apportait son soutien à des formations comme le Parti nationaliste basque (PNV) en Euskadi et *Convergència i Unió* (CiU) en Catalogne, tandis que les sociaux-démocrates aidaient leurs camarades du PSOE. Ce soutien s'inscrivait d'ailleurs dans une perspective à la fois démocratique et linguistique, puisque la dictature franquiste, après avoir interdit l'usage du basque et du catalan dans les années

1940 et 1950, a cherché à en limiter l'usage à quelques publications confidentielles dans les années 1960 et 1970. Ce rejet d'un centralisme espagnol jugé néfaste pour la survie de l'euskara et du catalan continue d'être une constante du débat politique dans la région autonome basque (*Comunidad Autónoma Vasca*, CAV) et dans la *Generalitat de Catalunya*, les nationalistes accusant les « espagnolistes » de vouloir s'en prendre à leur langue et à leur culture dès lors que la Constitution de 1978¹ ne leur permet plus de réprimer l'activité démocratique.

Toutefois, il convient de se demander si l'on doit obligatoirement établir un parallèle entre l'exaltation de l'hispanité et les agissements d'une droite autoritaire anti-européenne, c'est-à-dire si l'on peut opposer des régions historiques qui seraient traditionnellement pro-européennes à un bloc « espagnoliste » opposé à la participation de l'Espagne à la construction européenne comme l'étaient les franquistes en leur temps.

Cette analyse ne tient pas si l'on regarde les résultats du référendum de 2005 sur la Constitution européenne², puisque l'on s'aperçoit que c'est précisément au Pays basque et en Catalogne que le score du « Non » est le plus élevé, sans toutefois être majoritaire. Il atteint 40,77% des suffrages exprimés dans la province du Guipúzcoa au Pays basque et 33,42% dans la province de Gérone en Catalogne, c'est-à-dire dans les deux territoires réputés le plus basque et le plus catalan respectivement d'un point de vue démographique, linguistique et culturel. Un autre enseignement intéressant de l'observation de ces résultats concerne le contre-exemple de la Galice qui – avec 81,3% de « Oui » – offrit un appui massif à la Constitution européenne alors que, des trois régions historiques, c'est la seule où le Parti populaire dispose d'une solide base électorale, comme l'a montré le revers enregistré aux élections régionales du 1^{er} mars 2009 par les Socialistes alliés au *Bloque Nacional Gallego*, le Parti nationaliste galicien, qui avait fait campagne contre le Traité constitutionnel européen (TCE)³.

Même si, au cours des années 2000, le Parti populaire a recentré sa communication sur des thèmes propres à la politique espagnole, suivant en cela la stratégie de la plupart des formations politiques en Europe qui – comme les Libéraux-Démocrates au Royaume-Uni ou le Modem en France – délaissent les problématiques européennes au profit de questions perçues comme internes à chaque Etat membre, il n'en tient pas pour autant un discours anti-européen. Concernant ensuite le « monopole » supposé de l'antifranquisme dont jouiraient les nationalistes basques, catalans et galiciens, il convient de rappeler que la résistance à la dictature a été inspirée et soutenue par des personnalités issues

¹ Au sujet de ce que prévoit le Titre VIII de la Constitution de 1978, on se reportera au lien http://noticias.juridicas.com/base_datos/Admin/constitucion.t8.html

http://www.elmundo.es/especiales/2005/02/espana/constitucioneuropea/resultados/globales/

http://resultadoseleccions.xunta.es/11AU/def.htm

d'autres régions et attachées au maintien d'une Espagne unie comme Felipe González, ou encore Juan Tomás de Salas et José Ortega Spottorno, respectivement créateurs du quotidien *El Pais* et du magazine *Cambio 16*.

Une Europe des régions contre l'Europe des États?

Au seuil des années 2010, l'Union européenne semble caractérisée par un recul de l'influence des institutions traditionnellement perçues comme relevant d'une logique supranationale, à savoir la Commission et le Parlement, encore que certains fédéralistes européens considèrent ces institutions comme nationales plutôt que supranationales dans la perspective de la construction d'un État européen. Ce recul est compensé par une montée en puissance des États à travers le Conseil européen, qui deviennent (ou demeurent, selon le point de vue) l'échelon essentiel de la vie politique européenne. Cela signifie que, quel que puisse être le degré de coopération entre les différentes régions européennes et les institutions communautaires, les décisions les plus importantes sont prises par des instances qui ne sont pas partie prenante de ce dialogue, c'est-à-dire les États membres de l'Union.

Pour autant, peut-on considérer que l'Europe des régions est véritablement un échec? Dans le cadre des relations entre régions espagnoles et françaises, il convient de citer des programmes communautaires de coopération transfrontalière culturelle comme INTERREG, INTERREG II et – désormais – INTERREG III, qui permettent aux élus et aux autres acteurs locaux de compléter les mesures prises dans un cadre strictement national, régional, provincial ou départemental. Outre le Programme d'Initiative Communautaire INTERREG III B Sud-Ouest Européen (SUDOE)⁴, le principal projet de coopération transfrontalière demeure la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), créée en 1983 et comprenant – outre la Communauté autonome d'Euskadi, la Communauté forale de Navarre et l'Aquitaine – Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, la Catalogne espagnole, l'Aragon et la Principauté d'Andorre. Même si le désenclavement des zones de la montagne pyrénéenne par une politique des transports – notamment ferroviaires et autoroutiers – ambitieuse constitue l'une des principales tâches que cette Communauté entend mener à bien, l'institution dispose également de compétences visant à apporter un soutien aux langues parlées dans les régions concernées, parmi lesquelles le basque et le catalan. En effet, les programmes INTERREG donnent aux institutions transfrontalières la possibilité de gérer directement les subventions européennes et de lancer des initiatives communes en matière de culture, d'enseignement et de formation dans le but de sensibiliser les Pyrénéens à la

⁴ http://www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr/programmeseuropeens/interreg/index.shtm.

⁵ http://www.ctp.org/Default.htm.

diversité humaine de leur massif. Parmi les projets en cours de la troisième Commission de la Communauté de Travail des Pyrénées, on trouve par exemple les orientations suivantes:

« La réalisation d'une collecte d'éléments du patrimoine oral; l'organisation d'une exposition de jeunes artistes pyrénéens (MJAP); la poursuite d'activités communes en relation avec l'alpinisme et les sports d'hiver; la création d'un réseau de camps de travail des Pyrénées (RCTP) ou l'organisation d'un Séminaire de partenariat afin d'établir des échanges entre jeunes. »⁶

Toutefois, dans le cas de la CTP, un élément est venu perturber la mécanique de coopération au printemps 2005: trois régions de la Communauté – les trois françaises – sur huit ont voté « Non » à la Constitution européenne, alors que, côté espagnol, l'électorat du Pays basque, de la Navarre, de l'Aragon et de la Catalogne a, au contraire, largement approuvé le texte, avec une pointe de 81% en Aragon, dont la population n'ignore pas que le développement économique régional dépend fortement des aides européennes et du degré d'inclusion du territoire dans un ensemble continental⁷. Par parenthèse, il convient toutefois de noter qu'il existe d'importantes disparités entre les villes riches du sud-ouest de la France que sont Bordeaux, Toulouse et Pau d'une part, où le « Oui » l'a emporté, et les zones rurales de plus en plus marginalisées, dans lesquelles la population a voulu exprimer sa colère en matière sociale. En Languedoc-Roussillon, à Montpellier, le « Oui » n'est distancé par le « Non » que d'un millier de voix sur un total d'environ 80 000 suffrages exprimés et il a obtenu 55% des voix dans la banlieue aisée de Castelnau-le-Lez alors que la proximité de l'Espagne n'a pas empêché les habitants de la zone frontalière catalane de voter « Non » à une large majorité. Ce résultat confirme le clivage entre trois capitales régionales très attractives pour des cadres « bourgeois-bohême » aux revenus élevés et un arrière-pays délaissé par les services publics, en proie au désarroi et à la recherche de boucs émissaires. En outre, la présence à la tête de deux des trois exécutifs régionaux français de partisans de la Constitution européenne -

⁶ « La realización de una colección de patrimonio oral; la organización de una Muestra de Jóvenes Artistas de los Pirineos; continuar actividades comunes relacionadas con el montañismo y los deportes de invierno; crear una Red de Campos de Trabajo de los Pirineos o la organización de un Seminario de partenariado para programar intercambios juveniles ». Pages officielles de présentation des travaux de la troisième Commission de la Communauté de Travail des Pyrénées, document consultable à l'URL http://www.ctp.org/francais/actividades/comisionIII/encurso/comIIICursoFR.asp. *N.B.*: par « camps de travail », il faut comprendre des camps situés en zone de montagne dans lesquels des jeunes originaires des régions de la CTP se retrouvent dans une perspective de découverte linguistique et culturelle.

Pour les résultats détaillés du référendum dans la partie française de la CTP, on consultera l'URL http://www.interieur.gouv.fr/avotreservice/elections/rf2005/index.html et, pour les résultats concernant la partie espagnole, donc, le site du quotidien *El Mundo* correspondant à l'URL http://www.elmundo.es/especiales/2005/02/espana/constitucioneuropea/resultados/globales/.

Alain Rousset en Aquitaine et Georges Frêche en Languedoc-Roussillon – plaide pour un maintien du lien transfrontalier entre membres des élites urbaines, qui, au sein de la population, demeurent la catégorie la plus soucieuse de l'avenir de l'Europe institutionnelle, ce qu'indique le spécialiste d'études socio-politiques Bruno Cautrès dans un ouvrage collectif intitulé *La citoyenneté européenne*:

« Plusieurs travaux préalables ont déjà montré que les attitudes à l'égard de l'Europe sont socialement structurées. Pour le cas de la France, nous avons par exemple montré que ce sont parmi les salariés des catégories populaires que l'on observe la plus forte proportion d'attitudes très négatives vis-à-vis de l'Europe, alors que cette proportion est à son minimum parmi les cadres et les professions supérieures. »

Cette perspective est d'autant plus plausible que, dans la seule région dont le Président a soutenu le « Non » – à savoir Martin Malvy en Midi-Pyrénées – les Conseillers généraux socialistes de l'agglomération toulousaine, qui disposent d'une majorité écrasante dans l'assemblée départementale de la Haute-Garonne, se sont pour la plupart prononcés en faveur du texte, marquant ainsi leur différence avec les élus des départements environnants plus ruraux⁹. En outre, les liens économiques forts entre le Nord de l'Espagne et le Sud-Ouest de la France sont confirmés par le fait que le Terminal Maritime de Toulouse (TMT) soit désormais le nouveau port sec de l'autorité portuaire de Barcelone¹⁰. Ces réalités économiques expliquent que la CTP soit elle-même concurrencée par l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, un ensemble formé par l'Aragon, la Catalogne, les Îles Baléares, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon¹¹.

Toutefois, ces progrès de l'Europe des régions ne doivent pas faire oublier le fait que, dans la plupart des domaines régaliens, la politique reste aux mains de l'État espagnol. Le sentiment de confusion en matière d'unification européenne est peut-être dû au fait que l'Espagne est elle-même un pays souvent présenté comme « quasi-fédéral »¹². Cette proximité entre le système politique espagnol actuel et une architecture fédérale est illustrée par la situation qui a prévalu durant les huit ans de gouvernement de José Maria Aznar, une époque à laquelle le Parti populaire a enregistré de grands succès électoraux dans les régions centrales du pays, mais n'a pu conquérir lors des scrutins régionaux le Pays basque et la Généralité de Catalogne, où le PP est considéré par trop d'électeurs – à tort ou à raison – comme un vestige de l'idéologie

⁸ BRUNO CAUTRÈS, « Caractéristiques de l'opinion publique européenne », in B. Cautrès (dir.), *La citoyenneté européenne, Problèmes politiques et sociaux n°901, juin 2004*, La Documentation française, Paris, 2004, p.74.

http://www.reussiragauche.net/signatures.php?q=31&id_article=.

 $[\]begin{array}{ll} ^{10} & \text{http://www.firettoulouse.com/fi/pageEdito.asp?IDPAGE=254\&UIDcRoot=776A9349\&UIDcNode=B5E02BAD} \end{array}$

http://www.euroregio.eu/eu/AppJava/fr/index.jsp

[&]quot;

« Méndez Romeu aboga por una reforma de la fiscalidad local », La Voz de Galicia, 3 avril 2008, article consultable à l'URL http://www.lavozdegalicia.es/galicia/2008/04/03/00031207221423479683509.htm

franquiste pour obtenir la majorité relative des députés. Du milieu des années 1990 jusqu'au début des années 2000, les chefs de file du parti dans ces deux régions, Jaime Mayor Oreja et Josep Piqué, ont donc davantage exercé de responsabilités au niveau national qu'au niveau régional, puisqu'ils ont été respectivement ministre de l'Intérieur de 1996 à 2001 pour Mayor Oreja et ministre de l'Industrie de 1996 à 2000, puis des Affaires étrangères de 2000 à 2002, puis encore des Sciences et des Technologies de 2002 à 2003 pour Piqué. À l'inverse, les figures en vue du PNV en Euskadi ou de CIU en Catalogne n'ont pratiquement aucune chance de se voir confier des postes-clés en-dehors de leur région respective et misent donc l'essentiel de leur carrière politique sur un espace plus restreint que les personnalités « espagnolistes », ce qui ne veut pas dire que les fonctions qu'ils occupent soient forcément mineures. Comme l'écrit Miguel Beltran, de l'Université autonome de Madrid:

« En transférant des blocs de compétences aux communautés autonomes à l'exception de celles que l'Etat ne peut constitutionnellement déléguer, c'est un vaste processus de transferts de personnels interne à l'administration publique qui s'est opéré. [...] Une étude de l'évolution des grands volumes entre les niveaux de l'administration espagnole montre bien comment les Communautés autonomes, en l'espace de dix ans, sont devenues les administrations les mieux pourvues en agents. »¹³

On constate donc que la crise supposée de l'Europe des régions correspond en fait sans doute à une crise généralisée de l'identité nationale, tant à l'intérieur des États membres qu'au sein de l'Union européenne elle-même. C'est ce trouble et cette complexité qui rendent difficile l'exercice d'une politique communautaire pleinement assumée sur le plan symbolique, mais qui, dans le même temps, permettent l'éclosion de logiques et de solidarités nouvelles dans l'espace européen.

Vers une nouvelle européanisation paradoxale à travers un changement de point de vue et de stratégie

Les partis nationalistes d'Espagne ont compris que l'Europe des régions ne leur permettrait pas d'obtenir l'indépendance, qui demeure leur objectif principal. Par électoralisme, ils entendent se tourner plutôt vers des questions de « proximité », très à la mode à la fin des années 2000. En conséquence, on remarque qu'ils parlent moins d'Europe et davantage de politiques sociales et de développement durable.

¹³ MIGUEL BELTRAN, « L'administration espagnole depuis la fin du franquisme » (traduit du castillan par William Genieys), in *L'Espagne du politique, Pôle Sud, Revue de Science Politique de l'Europe méridionale*, n°16, p. 75.

Il faut toutefois nuancer cette approche dans le cas du principal parti basque. En effet, fidèle à ses racines chrétiennes-démocrates et modérées et convaincu que la prééminence des États-nations européens s'avère néfaste à l'affirmation de l'identité nationale basque, le PNV est un parti profondément européiste. Il va plus loin que la simple instrumentalisation de l'idéal européen à des fins d'affaiblissement des deux puissances tutélaires espagnole et française, car ses membres ne cessent d'affirmer que, en-dehors de l'Europe, le peuple basque n'a aucun avenir. Le PNV, au pouvoir dans la région autonome d'Euskadi (CAV) depuis les premières élections régionales de 1980 et jusqu'à l'alliance PSOE-PP du 31 mars 2009, a eu à cœur de se présenter comme un mouvement pouvant contribuer de manière valable à la réflexion sur l'avenir politique et institutionnel de l'Europe. Le 22 novembre 2005, lors de la sixième Conférence des Présidents de Régions dotées de Compétences Législatives (CPRCL), qui se tenait à Munich, le Président Ibarretxe a, par exemple, souhaité que soit réouvert le débat sur la Constitution européenne, rejetée par l'électorat français et néerlandais les 29 mai et 1er juin 2005 :

« Nous devons rouvrir ce débat, a-t-il expliqué, parce que, en marge de l'Europe, nous n'avons pas d'avenir et ni l'Euskadi, ni la Catalogne, ni l'Espagne ou bien encore l'Allemagne n'en ont. »¹⁴

Il convient également de ne pas oublier un autre facteur dans ce changement de stratégie des formations nationalistes : ces partis ont souvent un substrat de gauche qui rejette l'Europe telle qu'elle se fait actuellement. Ils n'acceptent pas la compromission qu'engendre la création d'une Europe-puissance et qui s'incarne dans un soutien à des projets aussi divers que la lutte contre l'inflation à travers la rigueur monétaire prônée par la Banque centrale européenne (BCE), la surveillance des frontières extérieures de l'espace Schengen (notamment, en ce qui concerne l'Espagne, à Ceuta et Melilla), la transmission de renseignements aux organismes EUROPOL et EUROJUST, le soutien à l'industrie militaire européenne (principalement à EADS) et la participation aux opérations de l'EUFOR. Cette opposition à l'Europe telle qu'elle se construit à la fin des années 2000 est en outre attisée par le fait que la majorité des chefs d'État et de gouvernement européens préconisent de resserrer les liens avec l'OTAN afin de renforcer la défense européenne, même si la pertinence d'une telle idée fait débat, particulièrement en France.

Tout comme les membres d'autres mouvements de gauche en Europe, les nationalistes basques d'*Eusko Alkartasuna* (EA), catalans d'*Esquerra Republicana*

[&]quot;« Tenemos que reabrir ese debate – ha explicado – porque al margen de Europa no tenemos futuro, no lo tiene ni Euskadi, ni Cataluña, ni España o Alemania ». « El lehendakari Juan José Ibarretxe solicita que « se reabra el debate constitucional en Europa » », page du site Internet officiel du Parti nationaliste basque, consultable à l'URL http://www.eaj-pnv.com/noticias_des.asp?id_contenido=9627/.

de Catalunya (ERC) et galiciens du BNG – auxquels on peut ajouter les Aragonais de la Chunta Aragonesista (CHA) – ont l'impression que, face à ces initiatives, il n'existe pas de contreparties contraignantes en matière de social, d'écologie, d'aide aux pays en voie de développement et d'intégration des immigrés. Et, surtout, ils fustigent le manque de reconnaissance de leurs aspirations nationales par les institutions européennes. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre l'audience plus importante du « Non » à la Constitution européenne au cœur du Pays basque et de la Catalogne. Evoquant la ligne défendue par le Bloque Nacional Gallego après sa création en 1982, l'universitaire gallois Anwen Elias écrit:

« Pendant les quinze premières années de l'existence du BNG, l'opposition du parti à l'Europe fut déterminée par ses préférences idéologiques. Toutefois, cette opposition de principe à l'Europe constituait aussi le corollaire du rejet par le parti des nouvelles structures démocratiques mises sur pied en Espagne et en Galice lors de l'ère post-franquiste. »¹⁵

Pour remédier à cette désaffection – voire à une certaine hostilité – de la population des régions concernées vis-à-vis de l'Europe de Bruxelles, les gouvernements basque et catalan, parmi d'autres instances européennes de pouvoir régional, se sont donc distingués par un intense lobbying auprès de la Commission européenne afin de permettre l'utilisation des langues dites minoritaires au sein des institutions européennes. Cette stratégie s'est révélée fructueuse, puisque, comme le signalaient les nationalistes bretons de l'Agence Bretagne Presse:

« Le 13 juin 2005, le Conseil de l'Union européenne a pris deux décisions relatives au régime linguistique de l'Union européenne pour préserver la diversité culturelle et linguistique en Europe. À la demande du gouvernement irlandais, le gaélique deviendra bientôt la 21ème langue officielle de l'Union européenne. À la demande des gouvernements espagnol (pour le catalan, le basque et le galicien) et britannique (pour le gallois), d'autres langues bénéficieront désormais d'un usage reconnu au sein des institutions européennes. Il s'agit des langues « dont le statut est reconnu par la Constitution d'un État membre sur tout ou partie de son territoire ou dont l'emploi en tant que langue nationale est autorisé par la loi ». Cette nouvelle disposition va pouvoir s'appliquer à toutes les langues dites régionales qui disposent d'une reconnaissance légale ou constitutionnelle. »¹⁶

 $^{^{15}}$ « For the first fifteen years of the BNG's existence, the party's opposition to Europe was informed by its ideological preferences. This principled opposition to Europe was also, however, the natural extension of the party's rejection of the new democratic structures established in Spain and Galicia in the post-Franco era. » ANWEN ELIAS, « From Euro-enthusiasm to Euro-scepticism? A Re-evaluation of Minority Nationalist Party Attitudes Towards European Integration », in *Regional and Federal Studies*, Vol. 18, N°5, Routledge, Aberystwyth, Octobre 2008, p. 569.

http://www.agencebretagnepresse.com/print.php?id=2294tableau=. Le document du Conseil de l'Union européenne relatif à ces deux décisions est consultable à l'URL http://ue.eu.int/cms3_Applications/applications/search/metaDoSearch.asp. Cf également le communiqué de presse du Comité des Régions de l'Union européenne « 16/11/2005 – Spanish regional languages are used for the first time in EU institutions: « it's a historic day for Europe », say Spanish regional presidents » à l'URL http://www.cor.eu.int/fr/press/press_05_11125.html.

Cette mesure – qui, même si elle était dans l'air depuis plusieurs années, n'est peut-être pas étrangère au besoin de légitimité éprouvé par les institutions européennes après la douche froide des deux référendums constitutionnels perdus – signifie que, à la différence des locuteurs d'occitan, d'alsacien, de breton ou de corse, les bascophones et les catalanophones qui vivent en territoire français pourront bénéficier, comme leurs frères résidant en Espagne, de cette meilleure visibilité de leur langue au plan européen. Les avancées prévues pour l'euskara, le catalan et les autres langues régionales reconnues ne sont pas minces, puisqu'elles incluent les points suivants:

- « 1) La traduction de tous les actes législatifs de l'Union européenne et leur diffusion sur les sites Internet de l'Union
- 2) L'utilisation de ces langues au Conseil et, par la suite, dans les autres institutions (Parlement, Commission) et organes (Comité des régions), à condition qu'elle soit demandée dans un délai minimum de sept jours
- 3) Le droit de pétitionner dans ces langues et d'obtenir une réponse de l'Union européenne dans la même langue
- 4) L'intégration de ces langues dans le programme LINGUA (développement de l'enseignement des langues européennes). » ¹⁷

Au-delà de ces initiatives, on constate l'émergence de multiples paradoxes puisque la vie politique espagnole se trouve prise entre des préoccupations localistes d'une part et une harmonisation européenne par la crise sociale et identitaire d'autre part. Dans ce contexte de recentrage quasi-exclusif sur des questions telles que la politique de l'emploi, le logement social, l'intercommunalité, la médiation auprès des communautés immigrées et le développement durable, l'Europe est évacuée du débat politique, y compris en ce qui concerne le Pays basque et la Catalogne nord, ce qui – ironiquement – amène les régions historiques à se placer dans la même perspective que celle qu'adopte l'État espagnol face à ces espaces qui échappent à sa juridiction.

D'ailleurs, en décelant un autre paradoxe, on pourrait se demander si, justement, l'Espagne ne devient pas encore plus proche du reste de l'Europe par la focalisation des débats sur l'identité nationale, les inégalités sociales, l'environnement et l'immigration, autant de thèmes qui prédominent dans la vie politique de l'immense majorité des États de l'Union. En outre, même si les actions européennes véritablement coordonnées à l'échelle communautaire demeurent rares et – pour l'essentiel – de l'ordre du symbolique, la plupart des gouvernements sont forcés de prendre quasiment les mêmes mesures pour cause d'impératifs économiques et stratégiques, comme la crise boursière du printemps 2009 l'a montré.

*

 $^{^{17} \}quad http://www.agencebretagnepresse.com/print.php?id=2294tableau$

On le voit, la compréhension du rôle des régions espagnoles dites « historiques » dans le processus d'intégration européenne bute sur un malentendu portant sur le sens à donner à l'expression « l'Europe des régions », une réalité qui n'est pas inconciliable avec la logique confédérale à l'œuvre dans l'UE depuis que l'opposition entre fédéralisme et intergouvernementalisme semble quelque peu dépassée.

Il est frappant de constater que, comme dans les autres États membres, les identités purement locales s'effacent devant des réflexes de classe en matière de débat européen, tant à l'échelle du pays qu'à celle des régions. Cela tendrait à confirmer l'ancrage profond de l'Espagne en Europe comme espace quasifédéral problématique enchâssé dans une autre construction complexe.

THE SPANISH PERIPHERIES AFTER 1978: HAVE THEY BECOME CATALYSTS OF EUROPEAN INTEGRATION?

Summary

Since 1978 and the return to democracy, Spain's three main peripheral spaces from a linguistic, cultural point of view (Catalonia, the Basque Country and Galicia) have been constantly trying to get more and more autonomy from the central Spanish state. As *regiones históricas* ("historical regions"), they claim more competences than those enjoyed by other *comunidades autónomas*. That is particularly spectacular in the case of the Basque Country and Catalonia.

In that perspective, belonging to the European Union was long perceived as an essential element in order to act without the Spanish state's permission in the field of public policies. Therefore it was seen as a clearly beneficial political commitment.

At a time when identities often clash in new ways, it is necessary to wonder whether those Spanish peripheral spaces go on playing such a role of catalysts of European integration.

Keywords: center; periphery; Spain; autonomous regions; European integration; Basque Country; Catalonia.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

BAYOU, CÉLINE, « L'Eurocité basque, le rêve d'une métropole de rang européen », in *Vous avez dit frontières?*, n°1 de la revue *Grande Europe*, Paris, La Documentation française, octobre 2008, pp. 40-54.

BRAULT, PHILIPPE, RENAUDINEAU, GUILLAUME, SICARD, FRANÇOIS, *Le principe de subsidiarité*, Paris, La Documentation française, 2005.

DUFOUR, JEAN- FRANÇOIS et DUFOUR, GÉRARD, L'Espagne: un modèle pour l'Europe des régions?, Paris, Gallimard, 2000.

FERRY, JEAN-MARC, La question de l'Etat européen, Paris, Gallimard, 2000.

HABERMAS, JÜRGEN, *Une époque de transitions, Ecrits politiques 1998-2003* (traduit de l'allemand et de l'anglais par Christian Bouchindhomme), Paris, Librairie Arthème Fayard, 2005.

KÄLBLE, HARTMUT, Les chemins de la démocratie européenne, Paris, Belin, 2005.

URTEAGA, EGUZKI, La question basque en France, Toulouse, Les Essentiels Milan, 2004.